

Corrigé et barème – Les pronoms personnels et leur antécédent

Reconnaître les pronoms personnels (je, tu, il, elle, on, nous, vous, ils, elles ; me, te, se, le, la, l', les, lui, leur ; moi, toi, eux), les distinguer des déterminants, retrouver leur antécédent, donner leur fonction (sujet, COD, COI) et remplacer un groupe nominal par le bon pronom, y compris en et y

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Français 6^e

Exercice 1 – Relever les pronoms personnels ★★

(4 pts)

- a) tu (2^e personne du singulier) ; nous (1^{re} personne du pluriel). (1)
- b) m' (1^{re} personne du singulier) ; je (1^{re} personne du singulier) ; le (3^e personne du singulier, il reprend « un livre »). (1)
- c) nous (1^{re} personne du pluriel) ; eux (3^e personne du pluriel, forme employée après la préposition « sans »). (1)
- d) se (3^e personne du pluriel, pronom réfléchi) ; les (3^e personne du pluriel, il reprend « les élèves »). Le premier « Les » et « la » sont des déterminants. (1)

Repère — un pronom personnel se trouve devant un verbe (ou après une préposition) ; un mot placé devant un nom est un **déterminant**, même s'il s'écrit *le, la, les*.

Exercice 2 – Pronom personnel ou déterminant ? ★★

(4 pts)

- a) 1^{er} « la » : déterminant (suivi du nom « clé ») ; 2^e « la » : pronom personnel (devant le verbe « glisse », il reprend « la clé »). (1)
- b) « leur » : pronom personnel (devant le verbe « prépare » : je prépare le petit-déjeuner à mes parents) ; « le » : déterminant (suivi du nom « petit-déjeuner »). (1)
- c) « Les » : déterminant (suivi du nom « nuages ») ; « les » : pronom personnel (devant le verbe « regarde », il reprend « les nuages »). (1)
- d) « l' » : pronom personnel (devant l'auxiliaire « a », il reprend « ce colis ») ; « le » : déterminant (suivi du nom « voisin »). (1)

Méthode — regarde le mot qui suit : un **nom** → déterminant ; un **verbe** (ou un auxiliaire) → pronom personnel. Le pronom *leur* ne prend jamais de s.

Exercice 3 – Pronom personnel : antécédent et fonction ★★★

(4 pts)

- a) antécédent : « les randonneurs » ; fonction : **sujet** du verbe « s'arrêtent » (1)
- b) antécédent : « ce vieux pont » ; fonction : **complément** du verbe « traversent » (COD : les habitants traversent ce vieux pont) (1)
- c) antécédent : « ma grand-mère » ; fonction : **complément** du verbe « téléphone » (COI : je téléphone à ma grand-mère) (1)
- d) antécédent : « les crêpes » ; fonction : **complément** du verbe « prépare » (COD : ma mère prépare des crêpes) (1)

Astuce — remplace le pronom par son antécédent : « ils s'arrêtent » → « les randonneurs s'arrêtent ». Si la phrase garde son sens, tu as le bon antécédent ; il te reste à voir si le groupe fait l'action (sujet) ou complète le verbe (complément).

Exercice 4 – Remplacer un groupe par un pronom ★★★

(4 pts)

- a) Le dentiste **les** soigne. (COD, pluriel) (1)
- b) Nathan **lui** a téléphoné. (COI : une personne introduite par « à », placé devant l'auxiliaire) (1)
- c) Mes parents **y** vont ce soir. (un lieu introduit par « à » : au = à + le) (1)
- d) Je ne **la** connais pas. (COD, féminin singulier, placé après « ne », devant le verbe) (1)

Erreur fréquente — le pronom complément se place **devant le verbe conjugué** ou devant l'auxiliaire :
Nathan lui a téléphoné, et non « Nathan a lui téléphoné ».

Exercice 5 – Une chaîne de reprises ★★★

(4 pts)

- a) « Il » : un petit garçon ; « le » : un chaton (il prend le chaton dans ses bras). (1)
- b) « les » et « leur » reprennent tous deux « un petit garçon » et « un chaton » : sa mère voit le garçon et le chaton, elle ouvre la porte au garçon et au chaton. (1)
- c) « les » est **COD** de « voit » (voir quelqu'un) ; « leur » est **COI** de « ouvre » (ouvrir la porte à quelqu'un). (1)
- d) « lui » est la forme du pronom employée après une préposition (« chez ») ; son antécédent est « un petit garçon ». (1)

Le point clé — dans un texte, suis la **chaîne** des pronoms : chacun renvoie à un personnage déjà cité, et un pronom pluriel peut reprendre plusieurs personnages à la fois.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).